# Le nouveau calendrier romain général

04 septembre 2017
Print

Jean RODHAIN, « Le nouveau calendrier romain général. Un "reclassement" », *Messages du Secours Catholique,* n° 204, janvier 1970, p. 8.

## Le nouveau calendrier romain général

**Un « reclassement »**

Lorsqu'elle est de fondation ancienne, toute entreprise commerciale ou industrielle a besoin un jour de réviser ses fichiers et de reclasser ses archives.

C'est une opération de ce genre que l'Église est en train de réaliser pour son calendrier des saints à fêter.

Le fichier des canonisations et béatifications totalisait plus de 2.600 noms[1]. Pour garnir les 365 cases du calendrier, le choix au cours des siècles avait fait l'objet d'opérations plusieurs fois répétées. La réforme actuelle n'est donc pas la première dans l'histoire du calendrier.

**Ses avantages**

**1. Une plus grande précision historique**

Dans la liste des saints, on a éliminé ceux pour lesquels on manque de documents historiques (exemple : sainte Catherine d'Alexandrie disparaît, tandis que sainte Catherine de Sienne est maintenue). On a reporté la festivité du saint au jour anniversaire de sa mort. Exemple : saint Vincent de Paul sera fêté désormais le 27 septembre.

**2. Un panorama plus universel**

A l'époque de la radio et des avions, on ne peut limiter un calendrier à des personnages européens. D'où l'insertion des martyrs japonais (6 février) et américano-canadiens (19 octobre), des martyrs de l'Uganda (3 juin) et de l'Océanie (28 avril).

Un philosophe, saint Justin (1er juin), un chancelier, saint Thomas More (22 juin), et une jeune paysanne, sainte Marie Goretti (6 juillet), viennent augmenter le peloton encore bien restreint du laïcat.

**3. Une priorité aux temps forts du cycle liturgique**

Pour donner plus de relief au Carême et au temps de Pâques, le mois de mars ne comprend plus que 8 fêtes de saints et le mois de mai qui, jusqu'ici, en comportait 22 n'en a plus que 5.

On s’étonnera de ne plus trouver dans ce calendrier les points fixes qu’étaient les Rogations et les Quatre-Temps. Jusqu’ici les Rogations, prières pour les récoltes, étaient localisées au printemps du climat méditerranéen. Désormais c’est chaque conférence épiscopale qui fixera ces dates d’après le rythme local des saisons.

**Ses inconvénients**

**1. Les coutumes à changer**

S’il n'y avait que les fêtes à souhaiter, il n’y aurait que peu d’inconvénients. Certains d’entre nous seront tout heureux d'être fêtés deux fois, à l’ancienne date et à la nouvelle...

Mais il y a des fêtes patronales qui, depuis des siècles, marquent certaines foires et certaines festivités traditionnelles.

On a toujours du mal à changer des coutumes.

**L’incertitude**

Le calendrier ci-contre est intitulé « romain » parce qu’il est proposé par Rome.

Il est aussi dit « provisoire » parce que chaque pays devra y insérer les saints locaux les plus populaires. La conférence épiscopale française publiera donc un jour ce calendrier complété et adapté pour les diocèses français.

Ainsi ce calendrier subit le sort des missels et des bréviaires qui, depuis le Concile, sont si souvent modifiés qu’éditeurs et lecteurs ont du mal à s’y retrouver. Un évêque africain s’écriait récemment : « Il vaudrait mieux tout changer dans 3 ans que de changer un peu chaque trimestre : nos fidèles ne s’y retrouvent plus. »

C’est une gêne pour tous. Mais c’est une marque de vitalité dans l’Église.

J. R.

---

[1] Cf. « Sociologie et canonisations ». Thèse de Pierre Delooz, 513 pages. Ed. Faculté de Droit de Liège.

---

**URL source:**https://www.fondationjeanrodhain.org/jean-rodhain-textes-de-jean-rodhain/1970/le-nouveau-calendrier-romain-general-0